

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeTribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

11 JUIN 2026

Le Greffier

N° d'entreprise : **0201 645 281****Nom**(en entier) : **CENEO**

(en abrégé) :

Forme légale : **société coopérative**Adresse complète du siège : **boulevard Mayence 1/1, 6000 CHARLEROI - BELGIQUE****Objet de l'acte : Représentant de CENEO au sein de Biogaz Saint Roch**

ISSU DE LA DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2026

AJOUT DE POINT EN SEANCE : REPRESENTATION CENEO AU SEIN DE LA SOCIETE BIOGAZ SAINT-ROCH

M. BONTEMS expose qu'une régularisation de la situation du représentant permanent de la personne morale déléguée à la gestion journalière de la société Biogaz Saint Roch est nécessaire et ajoute, qu'en cas d'acceptation, (...)

Le Conseil d'administration, reconnaissant à l'unanimité l'urgence de régulariser une telle situation, décide d'ajouter ce point à l'ordre du jour conformément au Règlement d'Ordre Intérieur et de confirmer formellement la désignation de M. Raphaël DURANT comme représentant permanent de CENEO en tant qu'administrateur-délégué de la société Biogaz Saint-Roch.

O. BONTEMS,
Secrétaire général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/06/2026 - Annexes du Moniteur belge